



# Peyrolles-info

## 104

### Élections municipales :

1er tour le dimanche 23 mars de 8 h à 18 h

2e tour (si il y a lieu) le dimanche 30 mars de 8 h à 18 h

Attention aux nouvelles règles : obligation de présenter sa carte nationale d'identité pour voter.

Les cartes d'électeur non reçues par la poste seront à la disposition des électeurs le jour de l'élection au bureau de vote.

### Conseil municipal du 21 février 2014

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon,  
Françoise Letowski, Sophie Moreau, Jean Paulin, Aurélie Roux.

Absents: Dorothee Givone.

Pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : Sophie Moreau.

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 27 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité

## **1. ADHÉSION À LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES**

Cette charte a été adoptée par la Communauté de Communes mais refusée par certaines communes voisines. Si nous y adhérons elle permettra d'obtenir des subventions spécifiques. Une discussion s'engage sur les 10 engagements des communes qui adhèrent à cette charte (on peut les consulter p.58 de la charte <http://goo.gl/jmg7Lc> et en annexe), certains pouvant sembler un peu excessifs ou inadaptés à notre contexte.

A l'issue de la discussion la charte est adoptée par 4 voix pour et 4 abstentions.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2014 ET DES AMENDES DE POLICE POUR LE PONT DE L'ARÉNAS**

Il s'agit du renforcement des piliers du pont de l'Arénas (rejointolement) entrant dans la catégorie d'opérations prioritaires « voirie : sécurisation des voies », pouvant faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 (D.E.T.R., ex-D.G.E.) puisque la dernière D.G.E. obtenue était en 2010.

L'Etat, dans le cadre de son Assistance Technique pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), a fait une estimation du coût des travaux à réaliser pour un montant total de 16 000 € HT. Ce montant semble excessif sur plusieurs points mais est retenu à titre d'estimation.

Le financement peut atteindre :

40% pour la DETR soit 6 400 € HT.

40% pour les amendes de police versées par le Conseil Général

20 % restant à la charge de la commune

De plus une assistance technique sera demandé au SMAGE des Gardons , les travaux se déroulant dans le lit du Gardon.

Les demandes de subvention et l'assistance technique au SMAGE des Gardons sont acceptées par 7 voix pour et 1 abstention

## **3. ZONAGE DE L'EAU COMMUNALE**

Ce point de l'ordre du jour est reporté car, compte tenu des vicissitudes de ce dossier, il faut maintenant de nouveau éclaircir le point de savoir si il vaut mieux faire un zonage ou un schéma directeur.

## **4. INDEMNITÉS DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal. Ces indemnités se montent à 237,79 €.

Accord unanime du conseil

### **Questions diverses :**

- *Notre demande de classement en zone urbaine de la portion de départementale au débouché de la route de Peyrolles afin d'y limiter la vitesse et d'y remettre un passage protégé pour piétons a été refusée car cela ne peut se faire qu'avec des constructions en bord de route. Malgré le danger de la traversée il ne semble donc pas possible de réimplanter le passage piétons qui a été supprimé par les services du département lors des derniers travaux de réfection de la chaussée.*

La séance est levée à 19h45.

Prochain conseil le vendredi 21 mars à 18h.

Rappel : La mairie tient toujours à la disposition des habitants :

- des sachets de raticide
- du sel en cas de gel sur la route

# Les engagements demandés par le Parc national des Cévennes aux communes

## Les 10 engagements forts des communes

L'implication et la mobilisation des communes sont un élément essentiel à la réussite du projet de territoire porté par la charte. Il leur est proposé d'aller au-delà des engagements minimaux prévus par la loi.

Les communes adhérentes sont ainsi concernées par trois niveaux d'engagement :

- les engagements minimaux prévus par la loi, et qui concernent l'urbanisme, la circulation motorisée en espaces naturels et la publicité ;
- des engagements collectifs qui seront, pendant la durée de la charte, mis en œuvre par toutes les communes adhérentes ;
- des engagements individuels, mis en œuvre par les communes volontaires dans le cadre des conventions d'application.

## Les engagements minimaux prévus par la loi

L'adhésion à la charte implique automatiquement des engagements minimaux dans l'aire d'adhésion.

### 1 La compatibilité des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme constituent des outils clés pour planifier le développement des collectivités et pour décliner localement le projet de territoire de la charte (voir dans la Partie III la synthèse concernant « La déclinaison de la charte dans les documents d'urbanisme »).

Les bourgs constituant des pôles de services de proximité et les communes concernées par un secteur sous influence urbaine, identifiés sur la carte des vocations, s'engagent à élaborer un Plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre des deux premières conventions d'application de la charte. La réalisation de PLU est encouragée dans toutes les autres communes qui souhaitent organiser leur développement urbain ou rural.

### 2 La circulation motorisée dans les espaces naturels

La charte invite les communes adhérentes à s'assurer de la quiétude des grands oiseaux rapaces et charognards pendant leur période de nidification, en réglementant la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins. Sont concernés les grands ensembles de falaises qui constituent des sites essentiels et permanents pour leur nidification. La prise en compte des autres sites de nidification, dont la localisation est variable dans le temps, se négociera dans le cadre des conventions d'application triennales.

### 3 L'interdiction de la publicité

En l'absence de plan local de publicité, cette dernière est interdite dans les agglomérations des communes adhérentes. La charte encourage, pour les communes qui le souhaitent, la mise en place de plans de publicité s'appuyant sur une charte signalétique commune.

## Les engagements collectifs

La charte comporte sept engagements collectifs concernant l'ensemble des communes adhérentes. Ces engagements ont pour objectif de favoriser le dialogue et l'implication de tous, d'afficher l'exemplarité des communes pour l'utilisation des produits phytosanitaires, et de soutenir des filières économiques s'appuyant sur la valorisation et la préservation du patrimoine (filiale pierre sèche, agriculture biologique et randonnée non motorisée).

Ces sept engagements sont :

- 4 Désigner un élu référent par commune et mettre en place un point d'information sur la charte pour la population (mesure 111)
- 5 S'engager dans la démarche « Vers des collectivités zéro pesticide » (mesure 343)
- 6 Signer et mettre en œuvre la « charte nationale des territoires façonnés par la pierre sèche » (mesure 423)
- 7 Engager une réflexion sur l'amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public (mesure 431)
- 8 Contribuer, dans leur domaine de compétences, à la proscription de la recherche et de l'exploitation d'énergies fossiles sur le territoire (mesure 433)
- 9 Exonérer de la taxe foncière les propriétés non bâties nouvellement exploitées en agriculture biologique (mesure 541)
- 10 Prendre en compte les itinéraires majeurs de randonnée non motorisée dans la réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins (mesure 721).

## Les engagements individuels

Au-delà des engagements collectifs de l'ensemble des communes, les partenaires de la charte favorisent, dans le cadre de démarches volontaires, l'implication des communes dans la mise en œuvre de différentes mesures de la charte.

Les contributions des communes sont indiquées au sein de chacune des mesures présentées dans la partie II. Les conventions d'application de la charte permettront d'identifier, pour chaque commune qui le souhaite, leurs engagements et les mesures d'accompagnement correspondantes.

## L'articulation avec les intercommunalités

L'adhésion à la charte relevant des communes, c'est naturellement à leur niveau que sont proposés les engagements.

De manière complémentaire, des conventions d'application seront proposées aux intercommunalités, afin d'assurer la cohérence des politiques intercommunales avec le projet de territoire, notamment pour des actions mettant en jeu des compétences transférées à l'échelle intercommunale.



Vers-Pont-du-Gard, le 4 février 2014

*Communiqué de presse*



## L’AFFICHE :

Le visuel de la 4<sup>ème</sup> édition a été créé par un artiste français, Julien Pacaud qui réalise des collages numériques dans un style surréaliste à la fois rétro et néo-futuriste. Cette dimension artistique conférée à l’affiche donne une force nouvelle à l’image du festival.

## SITE INTERNET DEDIE :

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, le festival se dote d’un site internet dédié à l’événement. Un nouvel outil qui permettra aux festivaliers de suivre toute l’actualité de « Lives au Pont », de découvrir les artistes programmés, les coulisses du festival et de revivre toutes les éditions précédentes. Les outils et fonctionnalités développés privilégient la découverte par l’image et le son : Galeries photos et vidéo, écoute de morceaux via soundcloud ...  
**Mise en ligne officielle : vendredi 7 février 2014**

## INFOS PRATIQUES :

**Dates :** 10 et 11 juillet 2014

**Lieu :** plage rive droite

**Tarifs : OFFRE DE LANCEMENT :**

**Jusqu’au 15 mars 2014 (hors frais de location)**

> TN (1 soirée - 5 concerts) : 35 € - Abonné : 28 €

> TN (2 soirées - 10 concerts) : 50 € - Abonné : 40 €

**TARIFS Pré-vente : (entre le 16 mars et le 10 juillet)**

> TN (1 soirée - 5 concerts) : 40 € - Abonné : 32 €

> TN (2 soirées - 10 concerts) : 60 € - Abonné : 48 €

**ABONNEMENT ANNUEL** au Pont du Gard : 23€ (forfait jusqu’à 5 pers et 5 billets par événement à tarif réduit)

## BILLETTERIE :

En ligne : [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

Et sur les Réseaux France Billet - Ticketnet et Digitick (\*prévoir frais de gestion en sus)

## FESTIVAL - LIVES AU PONT

# PHOENIX et LONDON GRAMMAR, premiers artistes de la 4<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL LIVES AU PONT

## les 10 & 11 juillet 2014

Après les succès des précédentes éditions, le Festival « Lives au Pont » poursuit sa route dans le respect de l’esprit des lieux et de la ligne artistique tracée. Avec la création en 2011 d’un festival de musiques actuelles, le Pont du Gard avait fait le choix d’inscrire ce haut-lieu du Patrimoine de l’humanité dans son époque et de le rendre encore plus vivant.

**Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, les 10 et 11 juillet**, les axes de programmation demeurent diversité et cohérence. Un festival qui se veut pointu mais accessible, original mais populaire et accueille des artistes singuliers de la scène française, européenne et internationale. Il fait la place belle aux découvertes, notamment aux talents locaux avec les « Before » programmés par le Conseil général du Gard en tout début de soirée.

La programmation couvre volontairement plusieurs univers musicaux pour être en phase avec les affinités éclectiques du public jeune. 25.000 personnes étaient présentes en 2013 pour écouter Asaf Avidan, IAM, Woodkid, Vitalic ... attestant du bien-fondé de ce parti pris. Chaque soirée est marquée d’une teinte musicale spécifique. Le jeudi, hip hop, trip-pop et musiques électroniques, et le vendredi, pop et musiques électroniques.

**Les premiers artistes annoncés pour la nouvelle édition sont :**

- LONDON GRAMMAR, le jeudi 10 juillet 2014
- PHOENIX, le vendredi 11 juillet 2014

**LONDON GRAMMAR**, groupe britannique composé d’Hanna Reid, Dot Mayer et Dan Rothman a connu un succès fulgurant avec son premier album, *If You Wait*, sorti en septembre dernier. Leur musique évolue entre pop, electronica et trip hop, avec, au centre, la voix sublime d’Hanna Reid.

**PHOENIX**, L’immense groupe de pop français, tête d’affiche des plus grands festivals internationaux (parmi lesquels Coachella aux Etats-Unis, Summer Sonic au Japon, Primavera en Espagne ou Rock en Seine près de Paris), se distingue par des prestations scéniques explosives. Leur cinquième album, *Bankrupt*, est paru en avril 2013.

L’affiche intégrale -finalisée au plus tard début mars- fera de l’événement un temps fort des festivals d’été en France.

Les billets de LIVES AU PONT 2014 sont d’ores et déjà en vente sur [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr) avec une offre de lancement jusqu’au 27 février :  
PASS 1 SOIR : 35€ AU LIEU DE 40€/PASS 2 SOIRS : 50€ AU LIEU DE 60 €

**RENSEIGNEMENTS GRAND PUBLIC** [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr) ou 04 66 37 50 99

Contact presse Site du Pont du Gard : Domnine Reynert 04 66 37 50 21

AVEC LE SOUTIEN DE :

